Le choix de la CGT est celui d'une éducation et d'une formation nationales, publiques, laïques, gratuites, dont les objectifs sont la réussite - entourée par le maintien et le renforcement des missions des CROUS, la qualification, l'émancipation et la promotion sociale de tous les citoyens.

En tant qu'élus CGT nous sommes porteurs des revendications des personnels ainsi que des orientations de la CGT, construites avec tous salariés.

Dans les **Commissions administratives paritaires**, nous refusons donc la logique de l'administration qui ne veut pratiquer que le critère de mérite individuel des agents, dans un cadre imposé d'économie de moyens.

ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE VOTONS la cgt

4 décembre 2014

Les votes pour les CAPA, CAPN et CTA se feront par vote électronique (attention à conserver le code d'activation)

Aux CAP nationales et académiques JE VOTE et FAIS VOTER la cgt

Des éléments comme l'expérience acquise par l'ancienneté, les stages et la formation continue, le blocage de carrière en fin d'échelon ou de grade, la proximité de l'âge de départ en retraite sont à prendre en considération.

Nos fonctions évoluent, se complexifient, nos qualifications également, la reconnaissance de celles-ci nous est due.

la cgt FERC SUP

la cgt ÉDUC'ACTION

CAPN

ASSISTANTS INGÉNIEURS (ASI) et INGÉNIEURS (IGE/IGR) RECHERCHE ET FORMATION (RF)

Enseignement supérieur et Éducation nationale

Organisation syndicale nationale et interprofessionnelle majoritaire dans notre pays, la CGT est la première force syndicale qui lutte pour l'emploi, les salaires, la retraite, la protection sociale, la défense du service public, des garanties collectives et de nos statuts, la première force qui défend les carrières et les salariés sans favoritisme ni partialité.

ENSEMBLE nous obtiendrons

- le respect du statut et des droits des fonctionnaires : mutation, réintégration et détachement, par un mouvement des personnels planifié avant la publication des concours externes,
- la création de postes pour répondre aux besoins réels du Service public, titulariser les personnels et mettre un terme aux emplois précaires, permettre une réelle reconnaissance des qualifications et résorber le sousclassement,
- l'obligation pour les établissements de dédier la moitié des créations de postes aux promotions des agents en fonction,
- l'augmentation du nombre de promotion
- la revalorisation du point d'indice et la revalorisation générale des grilles indiciaires,
- l'intégration des indemnités et primes fonctionnelles dans le salaire.

Pourquoi des CAP ?

Obligatoirement consultées pour émettre un avis sur tous les événements qui jalonnent le déroulement de carrière d'un agent, elles siègent notamment sur :
- les propositions de titularisation, de reconduction de stages ou de refus de titularisation
- l'avancement au choix (inscription sur la liste d'aptitude au corps supérieur)
- l'avancement de grade (inscription au tableau d'avancement au grade supérieur)
- les bonifications d'échelon (réduction du temps moyen)
- les détachements et mutations
- les problèmes disciplinaires, etc.

Nouveauté pour les élections 2014

Les personnels ATRF/TRF des lycées et collèges désigneront les représentants au comité ministériel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. CTMESR

VOTE par correspondance avec envoi au domicile J- 15 avant le 4/12

DANS L' ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La loi d'août 2007 relative aux « libertés et responsabilités des universités » (loi LRU) a obligé les établissements d'enseignement supérieur à passer aux responsabilités et compétences élargies (RCE). La loi LRU-Fioraso poursuit et aggrave l'œuvre de **destruction de l'ESR** et nombre d'établissements sont confrontés à un déficit budgétaire et à un **plan de restructuration** avec l'instauration de 30 COMUE/Fusion en lieu et place de 180 établissements. Les RCE impliquent que la masse salariale (traitement indiciaire, primes, action sociale, accidents de travail) soit gérée dans le cadre d'une enveloppe volontairement limitée.

Ces élections aux CAP nationales et académiques interviennent de plus dans le contexte du pacte de responsabilité imposé par l'Europe qui contraint à la résorption des déficits publics.

Nous assistons à des offensives pour la casse de nos statuts (rapport Pêcheur, annonces de Lebranchu).

Ces lois réactionnaires permettent aux présidents de :

- constituer des Communautés d'université au moyen de fusion/absorption/concentration: **quelles conséquences sur les personnels ? Mobilités forcées, surcharge d'activité… ?**
- abaisser le coût du travail au moyen des économies d'échelle : **suppression de postes induisant une dégradation des conditions de travail, le gel des recrutements** (selon les capacités financières) et des promotions, la modulation à la baisse des primes ?

Mêmes droits pour tous !

Nos garanties collectives de fonctionnaires sont encadrées par le statut de la fonction publique.

Nous sommes pour une gestion nationale avec des critères nationaux appliqués à tous les fonctionnaires, quel que soit leur établissement, pour permettre la reconnaissance des qualifications qu'ils mettent en œuvre. Nous exigeons des emplois statutaires permettant une réelle évolution de carrière pour l'ensemble des fonctionnaires.

POUR TOUS LES PERSONNELS

La rémunération

Dans la fonction publique, le contentieux salarial s'accumule depuis plus de 10 ans et constitue une perte supérieure à 10 % des rémunérations. Le blocage des traitements des fonctionnaires est aggravé par l'augmentation des cotisations de retraite due aux contre-réformes successives. La revalorisation du point indiciaire est au cœur de nos revendications.Les récentes decisions de poursuite du gel jusqu'en 2017 accentue l'écrasement de la grille indiciaire et conduit à des déroulements de carrière toujours plus étriqués. Nous sommes face à une politique salariale : (primes, évaluation...) qui développe l'individualisation du traitement statutaire.

La catégorie A est victime d'une dégringolade de sa rémunération. Des cadres sous pression et qui sont les plus touchés par les changements répétés dans leurs conditions de travail, par la fréquence des modifications réglementaires et par l'urgence qui remplace l'organisation.

LA CGT REVENDIQUE

- l'indice en début de carrière en catégorie A à 1.8 fois le SMIC, avec un SMIC à 1700 euros (en septembre 2014),
- la revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires
- l'indice de fin de carrière au moins égal au double de celui du début,
- une promotion de corps au moins lors d'une carrière linéaire,
- la suppression des grades dans tous les corps,
- le maintien du corps des ASI en catégorie A.

La santé au travail

Pour la CGT, le respect des droits des personnels passe aussi par le renforcement de la qualité de la médecine préventive et de veille, par la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels et la continuité du suivi médical après la carrière.

DANS L' ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les personnels ITRF dans les EPLE sont membre à part entière de la communauté éducative et leurs missions sont inscrites dans le code de l'Éducation.

Nous demandons la création d'une filière laboratoire au sein de l'éducation nationale, avec un recrutement en catégorie B et un débouché en A en enseignement scolaire.
(Le corps des personnels de laboratoire de l'Éducation nationale a fusionné avec le corps des ITRF en 2011)

Actuellement ces emplois sont sous-valorisés, ils doivent être requalifiés avec le reclassement immédiat des ATRF 1ère classe en principal 2ème classe, l'intégration des primes dans le salaire, la suppression de l'évaluation professionnelle

La CGT AVEC TOUS LES PERSONNELS
ENSEMBLE nous obtiendrons

- Le respect du statut et des droits des fonctionnaires : mutation, réintégration et détachement, par un mouvement des personnels planifié avant la publication des concours externes
- Le droit à l'information : chaque agent doit être informé par l'administration des possibilités de promotions (avancement, liste d'aptitude) et concours (externe et interne)
- La création de postes pour répondre aux besoins réels, des créations de postes dans les collèges, les lycées généraux, technologiques et professionnels
- Une action sociale au service des personnels avec des prestations visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles «.
- Droit à la formation : Demande de respect du Code du travail : L.900-I « la formation professionnelle tout au long de la vie est une obligation nationale…».Et L970-I « L'État met en œuvre au bénéfice de ses agents une politique coordonnée de formation professionnelle et de promotion sociale… ».Par exemple sur le rapport d'activité et la préparation à l'examen professionnel